

Les inondations par la Saône

Les autres risques d'inondations

Mesures de sécurité

Bons réflexes

A savoir



LES RISQUES D'INONDATIONS

▮ J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES ▮

CHALON-s-SAONE — Inondations des *Place de l'Hotel de*

Les inondations par la Saône

Les autres risques d'inondations

Mesures de sécurité

Bons réflexes

A savoir

B. F. CHAL

24 & 25 Janvier 1910.
Ville



EDITO

Les bons réflexes face aux risques d'inondation.

La ville de Chalon-sur-Saône s'est construite au fil des siècles de part et d'autre de l'eau. Sources de richesses, les cours d'eau ont été exploités pour développer de nombreuses activités économiques. Cependant, l'eau peut sortir de son lit et reprendre sa place périodiquement. Cette plaquette vise à expliquer aux Chalonnais les risques auxquels ils peuvent être confrontés et les bons réflexes à adopter.

Recensés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Chalon-sur-Saône, les risques d'inondations peuvent avoir différentes origines et peuvent se manifester de différentes façons. Des moyens de prévention voire de protection sont mis en place par les services municipaux.

Pour la population, il s'agit avant tout de connaître comment les risques peuvent se manifester sur le territoire et d'adopter les bons réflexes avant, pendant et après une alerte.

Nous vous invitons à conserver ce document durablement.

Gilles PLATRET,
Maire de Chalon-sur-Saône

LES INONDATIONS PAR LA SAONE

Une inondation est une submersion, lente ou rapide d'une **zone habituellement hors d'eau**. Les vitesses d'écoulement, les hauteurs de l'eau ainsi que la durée de la submersion sont variables. Le **risque majeur d'inondation** se caractérise par sa **rareté** et la **gravité** des dégâts qu'il provoque. Les événements majeurs historiques servent de référence pour les documents de prévention.

L'inondation de plaine

Les inondations par la Saône se traduisent par des **débordements directs** sur les voies, par des **infiltrations dans les sous-sols**, ou encore par des **remontées dans les réseaux** d'assainissement.

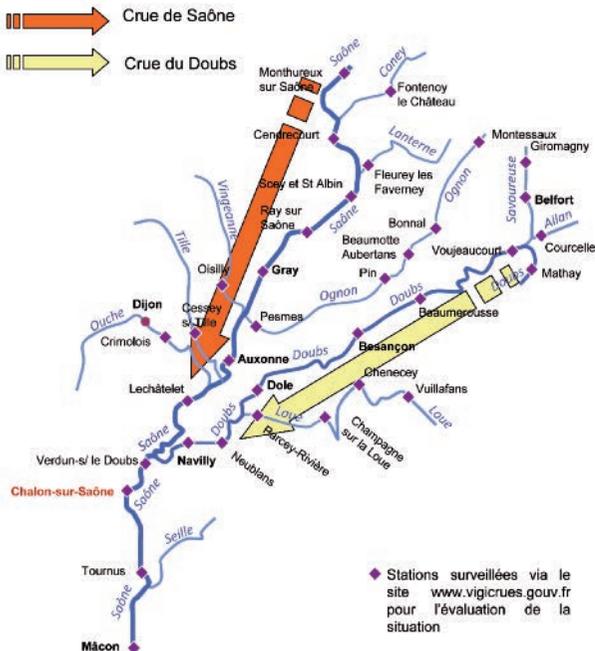


LES INONDATIONS PAR LA SAÔNE

Tous les hivers, la Saône voit son niveau fluctuer et inonder la plaine alluviale. La **relative lente montée des eaux** permet d'être **alerté à l'avance** et de mettre en place des systèmes locaux de protection.

L'étude du Doubs à hauteur de Besançon, et de la Saône à hauteur d'Auxonne et de Gray, permet de prévoir l'évolution de la hauteur d'eau de la Saône à Chalon-sur-Saône dans un délai de **+ 48 à + 72 h**.

Ces prévisions sont publiées sur le site du **service de prévision des crues** : www.vigicrues.gov.fr
Les crues les plus importantes se forment lorsqu'une crue du Doubs vient s'ajouter à celle de la Saône.



L'échelle historique sur les marches du Port Villiers

Aujourd'hui, si l'échelle officielle de référence se situe plus au Nord, au niveau du port industriel, les bulletins de prévision publiés sur le site de Vigicrues continuent de mentionner les prévisions au Port Villiers afin de faciliter le repérage des chalonnais. La différence entre les deux échelles est d'environ 35 cm.



CRUES HISTORIQUES À CHALON

Cotes : Echelle du Port Villiers

- 1602 : 7,65 m
(mesure non vérifiable)
- Novembre 1840 : 7,28 m
- Décembre 1882 : 6,53 m
- Janvier 1910 : 6,68 m
- Novembre 1944 : 6,40 m
- Janvier 1955 : 6,84 m
- Février 1970 : 6,52 m
- Décembre 1981 : 6,81 m
- Décembre 1982 : 6,82 m
- Mai 1983 : 6,91 m
- Janvier 1994 : 6,23 m
- Février 1999 : 6,40 m
- Mars 2001 : 6,76 m
- Décembre 2010 : 5,90 m

Le mur amovible sur le quai des messageries



Cette barrière étanche permet de protéger temporairement une partie du centre-ville face à une crue de la Saône.

Elle est montée par les services municipaux en 1 demi-journée.

- Hauteur maximale estimée de protection à 6.85m (à l'échelle du Port Villiers) correspondant à la crue de 1983.

- Longueur maximale de 400 mètres.

Cette installation temporaire permet de protéger le centre ville sur une surface d'environ 16.4 hectares et environ 2800 personnes.

Mur posé en décembre 2010

LES AUTRES RISQUES D'INONDATIONS

De l'automne au printemps, des épisodes de **fortes pluies** - souvent lors de **violents orages** - provoquent des phénomènes de ruissellement et de crues des ruisseaux. Ces épisodes **très courts** sont **difficiles à prévoir dans leur intensité**.

Le risque d'inondation peut alors se manifester :

Par débordement de la Thalie et des autres ruisseaux :

Consécutifs à apports abondants des pluies, les ruisseaux se gonflent et charrient plus de matériaux que d'ordinaire (branchages, racines, gravats) pouvant obstruer le lit du ruisseau. Les conséquences sont encore plus sensibles lorsque ces crues sont simultanées avec une crue de la Saône qui ralentit l'évacuation des eaux et provoque des remous.

Par ruissellement urbain :

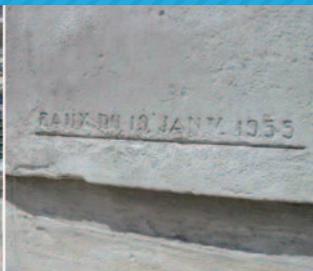
L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants dans les rues.



QUELQUES REPÈRES DES CRUES HISTORIQUES



MUR DE LA MAIRIE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
1602 ET 1955



MUSÉE DENON
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
19 JANVIER 1955



MUSÉE DE LA PHOTOGRAPHIE
QUAIS DES MESSAGERIES
4 NOVEMBRE 1840



EGLISE RÉFORMÉE
RUE CARNOT
4 NOVEMBRE 1840 ET
19 JANVIER 1955

MESURES DE SECURITE A PRENDRE

SCÉNARIO D'ÉVACUATION SUITE À UNE CRUE DE LA SAÔNE



J'écoute la radio locale, regarde la météo pour m'informer de la situation



Les autorités me disent quand et où évacuer



Je mets à l'abri mes effets précieux (en hauteur, à l'étage)



Je coupe les réseaux (eau, électricité, gaz), je ferme tous les accès extérieurs



J'emmène avec moi le strict minimum pour les 1ers jours

SCÉNARIO DE CONFINEMENT SUITE À UNE FORTE PLUIE



J'écoute la radio locale, regarde la météo pour m'informer de la situation



Pendant l'événement j'évite tous déplacements



Les écoles organisent les mises à l'abri des enfants. Je ne dois pas aller les chercher



Je mets à l'abri mes effets précieux (en hauteur, à l'étage)

IL EST IMPERATIF DE :



Rester sur les chemins praticables lors de mes sorties



Respecter le code de la route et suis les panneaux d'indications

APRÈS L'INONDATION



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de la remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévient ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

NUMÉROS D'URGENCE

SAPEURS-POMPIERS : 18

POLICE : 17

SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115

NUMÉRO UNIQUE D'URGENCE EUROPÉEN

DEPUIS UN PORTABLE : 112

OÙ M'INFORMER ?

Mairie de Chalon-sur-Saône

www.chalon.fr

Hôtel de Ville

CS 70092

71 321 Chalon-sur-Saône Cedex

ALLÔ MAIRIE
0 8000 71100

(APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE)

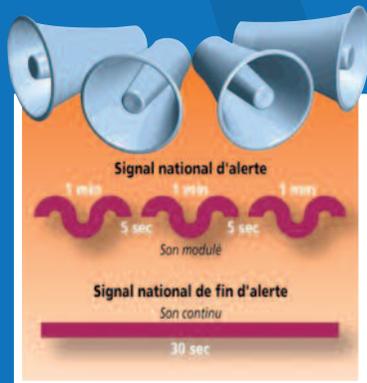
APPLICATION SMARTPHONE
chalon/saone

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR :
APPLE STORE ET GOOGLE PLAY

AUTORISÉ A RECEPTION DÈS LA NOTIFICATION

PARTIE

04



INFORMATIONS COMPLÉ- MENTAIRES

Ville de Chalon-sur-Saône Service Environnement

T. 03 85 43 77 02

Service Urbanisme Réglementaire

T. 03 58 09 20 40

Préfecture de Saône-et-Loire

www.saone-et-loire.gouv.fr

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

T. 03 85 21 81 00

Sous-Préfecture - Chalon-sur-Saône

T. 03 85 42 55 55

Direction Départementale des Territoires (DDT) Unité Territoriale de Chalon

www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr
T. 03 85 97 56 00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr
T. 03 85 90 04 10

PLUS D'INFOS

www.prim.net

www.risques.gouv.fr

www.eptb-saone-doubs.fr

www.vigicrues.gouv.fr

L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique... L'alerte est ensuite confirmée par radio.

DÉBUT D'ALERTE :

- 3 séquences d'1 min, séparées par un silence de 5 secondes
- Le son est modulé, montant et descendant
- A l'audition de ce signal, confinez-vous et écoutez la radio

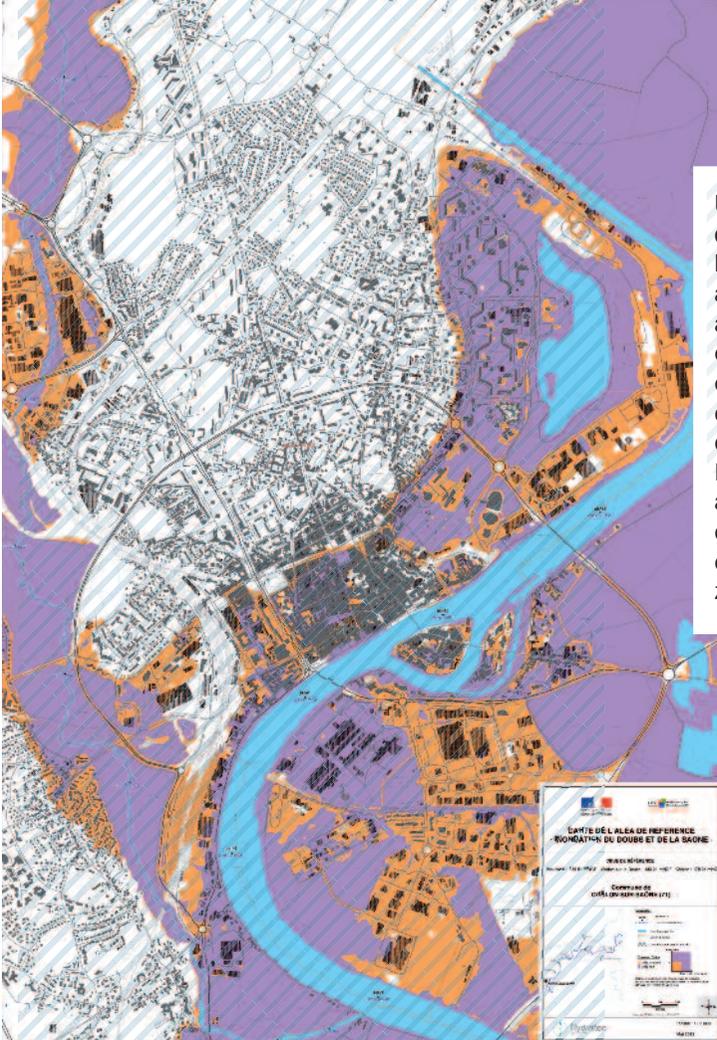
FIN D'ALERTE :

- Il n'y plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes



A SAVOIR

ZONAGE DES ZONES INONDABLES ET RÉGLEMENT D'URBANISME



Un **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)** a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 5 juin 2003 et intégré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique. Le PPRI chalonnais est actuellement en cours de renouvellement. La carte ci-contre présente les nouvelles zones d'aléas.

Le PPRI est téléchargeable sur le site internet de Chalon.
http://www.chalon.fr/fr/cadres_de_vie/urbanisme.html

IAL Information Acquéreurs Locataires

Valable pour les risques naturels et technologiques
Pour télécharger le formulaire pour Chalon-sur-Saône

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>



Préfecture de Saône-et-Loire

Commune de CHALON-SUR-SAONE

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2006-380** du **9 février 2006** mis à jour le **13 avril 2011**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

approuvé	date 05/06/2003	aléa Inondation Saône
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

Note de présentation, règlement et carte de zonage réglementaire du plan de prévention des risques

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

Approuvé	date 21/06/2011	effet Toxique, thermique, surpression
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation du PPRt pour les établissements BIOXAL et AZELIS PEROXIDES

Consultable sur Internet

Note de présentation, règlement et plan de zonage réglementaire du PPRt pour les établissements BIOXAL et AZELIS PEROXIDES

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte de l'emprise du territoire communal soumise au risque inondation [carte d'aléa crue 1840]

Carte du zonage sismique du département

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 25 juillet 2011

Le préfet de département

François PHILIZOT

RAPPEL DE LA LOI

" En cas de location ou vente, obligation pour le vendeur ou le bailleur d'informer sur les risques majeurs présents sur la commune en utilisant le formulaire (et ses pièces jointes) disponible sur le site de la Préfecture. "

LES RISQUES D'INONDATIONS

|| J'ADOpte LES BONS RÉFLEXES ||

Ville de Chalon-sur-Saône

Service Environnement

T. 03 85 43 77 02 // www.chalon.fr